Intervention de Pierre GOBBO

Conseiller général de la Côte d'Or (canton d'Arnay le Duc)
Membre du groupe des Forces de Progrès

Je voudrais rappeler quelques points d'histoire et le contexte de cette intervention en faveur de la fédération des Centres sociaux et des centres sociaux.

Jusqu'en 1999, le CG attribuait une subvention à la fédération des centres sociaux en tant que telle.

Chaque année, j'intervenais pour demander au CG d'augmenter la subvention de façon à aider le financement des centres sociaux, alerté que j'étais par le Président du Centre social d'Arnay le Duc, centre associatif, qui avait des soucis récurrents de financement et ne pouvait pas se consacrer à des actions pérennes.

Lors du vote du budget de l'année 1999, il y avait eu une prise de conscience. Claude Vinot rapportait le dossier : subventions dans le domaine de l'aide sociale. Je le cite : « la subvention sollicitée par la fédération des centres sociaux et socio-culturels est de 120 000 F. La IVème commission, en accord avec la 1ere commission, décide de reconduire la subvention allouée en 1998 à hauteur de 40 000 F ».

Et Claude Vinot poursuivait : « je crois que là c'est pareil, nous aurons l'occasion au niveau des centres sociaux d'avoir des contacts avec cette fédération, qui, je crois, fait un travail remarquable sur l'ensemble du département, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain »

C'est lors du vote du budget primitif de 2000 que le Conseil général a présenté un rapport qui proposait d'inscrire une subvention de 440 000 F afin notamment de :

- « valoriser l'apport spécifique des centres sociaux au travers du développement de la participation des usagers et des habitants à la vie du centre
- développer la complémentarité entre l'action des services sociaux départementaux et les différentes institutions et acteurs des centres sociaux »

Le versement de la subvention poursuivait le rapport « sera conditionné à la formalisation dans le cadre d'une convention des objectifs et des moyens à mettre en œuvre ».
C'est notre ancien collègue Constant qui a présenté ce rapport, « projet de budget 2000 – actions en faveur de l'enfance et de la famille ».

Je suis intervenu pour noter que le Président avait tenu ses engagements et le Président, Louis de Broissia, m'a alors répondu : « comme vous le savez M Gobbo, je fais partie des heureux bénéficiaires de la fédération des centres sociaux » et le docteur Launoy avait ajouté, je cite « simplement pour dire la reconnaissance de l'utilité des centres sociaux, en particulier en milieu rural, et nous en sommes tres satisfaits ».

Une première convention a été signée entre le CG et la fédération des Centres sociaux. La fédération jouant le rôle du représentant des centres sociaux, d'interlocuteur privilégié des diverses instances, outre son rôle de coordonnateur, de formateur, d'accompagnant des thématiques et de conseiller.

Parallèlement à cette mise en place, le CG a revu son organisation des services sociaux et médico-sociaux sur le territoire par une délibération de décembre 2000.

Le rapport précise : « le conseil se doit d'adapter ses organisations et procédures de manière à favoriser une approche sociétale, inscrite sur un territoire pertinent et appuyé sur les compétences et les savoirs faires des populations locales. » Les centres sociaux trouvaient toute leur place dans les objectifs définis par le CG.

C'est pourquoi en décembre 2002, un nouveau rapport était présenté : « Développement social local. Action en faveur des centres sociaux » Je cite le rapport : « il convient d'améliorer sur les territoires la complémentarité entre l'accompagnement individuel et collectif mis en œuvre par les équipes des services sociaux départementaux et le développement des actions d''animation et de socialisation conduites par les autres partenaires locaux »

Au nombre de ces partenaires les centres sociaux constituent un des acteurs incontournables du développement social local et contribuent à la lutte contre les exclusions par une approche participative des populations et une intervention multiforme de proximité »
Or continuait le rapport, « les centres sociaux ont besoin d'un financement pérennisé de leurs dépenses structurelles qui soit indépendant de celui des actions conduites » leur permettant d'inscrire leurs actions en terme de développement local plutôt qu'en terme d'animation d'activité et de guichet. Ce financement doit en particulier favoriser la professionnalisation de leurs personnels.

C'est sur ces termes que le CG, la CAF et la Fédération des Centres Sociaux ont affirmé la volonté de développer une démarche de qualité et de renforcer leur partenariat afin de définir une véritable politique de territoire ;

C'est en juin 2003 qu'un nouveau rapport était présenté soumettant à l'examen du conseil la charte qualité conclue entre la CAF, le CG et la Fédération ainsi que la convention qui visait un double objectif :
un soutien à la prestation d'animation globale des centres sociaux ruraux
un soutien à la fédération pour promouvoir sa fonction d'animation globale et de coordination ainsi que le financement d'un ½ poste d'assistant fédéral spécialisé de gestion (suite à la fermeture de 2 centres à Mirebeau et Fontaine Française).

La signature de la charte de qualité des centres sociaux a eu lieu en septembre 2004 salle Magnin.

Une nouvelle convention a été signée et conclue pour 3 ans à compter du 1er janvier 2006 portant la subvention à 380 000 euros. Enfin la convention 2009, celle qui fait débat, a été signée.

Ce rappel de la mise en place suscite plusieurs commentaires :

1/ Il faut saluer l'implication financière du CG : la subvention est passé de 6000 euros en 1999 à 380 000 euros en 2006.

2/ Une organisation, un partenariat constructif ont été patiemment mis en place au niveau des territoires. En effet, les centres sociaux travaillent en étroite collaboration avec les centres sociaux sur le territoire.

Ce partenariat et cette implication financière du CG21 ont d'ailleurs été salués par l'assemblée nationale lors d'un colloque.

3/ les centres sociaux ont toujours leur raison d'être. Le Châtillonnais vient d'ailleurs d'en ouvrir un.

4/ Je ne vais pas polémiquer : les centres valent mieux qu'une polémique. Certaines assertions émises dans cette salle le 5 juin dernier sont fausses. Je peux le démontrer.

Pour conclure, j'en appelle à mes collègues de la majorité départementale dont certains, et beaucoup, ont participé à la mise en place de cette subvention destinée aux centres sociaux.

Qu'ils ne démolissent pas ce qui été patiemment construit au profit de nos territoires et de leur population. Le développement local social fait partie du développement local.